



FORMATION

BMF 1°

SPORTS DE CONTACT & DA

RÉSERVÉE UNIQUEMENT

AU PUBLIC FÉMININ



**DU MERCREDI 24 JUIN
AU DIMANCHE 28 JUIN
2026**



**CREPS
DE CHÂTENAY-MALABRY**

**OUVERTE À TOUTES
LES LICENCIÉES**

**OBTENEZ VOTRE PREMIÈRE
QUALIFICATION FÉDÉRALE
EN SPORTS DE CONTACT !**

**FORMATION 100% PRISE EN CHARGE
PAR LA FÉDÉRATION**

RESTE À VOTRE CHARGE



DÉPLACEMENTS



REPAS



HÉBERGEMENTS

PLACES LIMITÉES • 30 PARTICIPANTES

INSCRIPTION & RENSEIGNEMENTS



www.ffkmda.fr

SAISON 2025-2026



RÉGION :
ILE DE FRANCE

STAGE FORMATION BMF1° INITIATEUR Mention «Sports de contact et disciplines associées»

Date du stage : du 24/06/2026 au 28/06/2026

Date butoir du rendu de la fiche 2 stage : 28/07/2026

Lieu : CREPS ÎLE-DE-FRANCE 139 Avenue Roger Salengro 92290 Châtenay-Malabry

Les diplômes sont mis en place par la Fédération dans le cadre de l'article L.211-2 du code du sport relatif à la formation au sein des fédérations sportives agréées.

*Il est donc **obligatoire de posséder un diplôme reconnu** pour enseigner les activités relevant de la FFKMDA.*

Le Brevet du Moniteur Fédéral 1° reconnaît la compétence d'un enseignant capable d'initier tous les publics aux activités relevant de la FFKMDA. Il s'agit donc d'un diplôme pluridisciplinaire. Avec ses sept unités de formation, il représente une qualification importante dans le domaine de l'enseignement des activités pugilistiques. Le Brevet de Moniteur Fédéral 1° est un technicien doté des qualités d'initiateur et de pédagogue.

C'est un enseignant bénévole qui exerce sous la tutelle et la responsabilité d'un détenteur du BMF2° et/ou d'un diplôme d'Etat en activités pugilistiques.

Condition de participation :

- Etre âgé d'au moins 16 ans
- Etre licencié à la FFKMDA (joindre la copie de la licence)
- Etre titulaire du PSC1 ou équivalent (joindre la copie)
- Joindre la fiche 1 du livret du stagiaire
- Être titulaire du grade vert : grade ceinture (kickboxing) ou prajet en muaythai (joindre la copie du diplôme ou de la feuille d'examen validée)

Coût de formation : Offert par la FFKMDA

Date limite d'inscription :

05/06/2026

Stage limité à 30 stagiaires

Premier dossier complet reçu, première retenue

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et sera aussitôt envoyé à son expéditeur

DOSSIER D'INSCRIPTION à envoyer à :

**FFKMDA Pôle formation
38 rue Malmaison 93170 BAGNOLET
Secrétariat – 01.43.60.53.95 – formations@ffkmda.fr**

* Les données prévisionnelles sont indiquées sous réserve de modification

CONVENTION DE FORMATION

(N° déclaration d'activité : 11 93 06306 93)



Entre les soussignés :

1) Fédération Française de kickboxing, muaythai et disciplines associées, représentée par Nadir ALLOUACHE, président. 38 rue Malmaison 93170 BAGNOLET
en sa qualité d'organisme de formation (N° de déclaration d'activité 11 93 06306 93 auprès du Préfet de la région d'ÎLE DE FRANCE), représentée par Monsieur Nadir ALLOUACHE.

ET

Madame, Mademoiselle, Monsieur	
Votre nom de naissance	
Vos prénoms	
Votre date de naissance	
Votre nationalité	
Adresse :	
Code postal :	Commune :
Tel domicile :	Tel portable :
Email obligatoire et lisible :	

Structure de stage

Ligue :	
Nom du club :	N° d'affiliation :
N° de licence :	Nom du président :
Nom du tuteur obligatoire :	

Les convocations seront envoyées par mail (attention pensez à regarder dans vos SPAM)

est conclue la convention suivante, en application à l'article L.211-2 du code du sport relatif à la formation au sein des fédérations sportives agréées (il est donc obligatoire de posséder un diplôme reconnu pour enseigner les activités relevant de la FFKMDA.

- Objet et condition de participation

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation FFKMDA s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

Brevet de Moniteur Fédéral 1° (BMF 1°)

Pour une durée de 35H (soit 5 jours de formation)

Votre formation

La formation est assurée par les membres de la DTN ou du service formation habilités par celles-ci.

Diplôme souhaité	Option	Lieu
BMF 1°	Sports de contact et DA	Chatenay - Malabry

Pour celles qui souhaitent prendre les repas et/ou l'hébergement (non pris en charge par la FFKMDA), vous avez la possibilité de réserver directement auprès du CREPS de Châtenay-Malabry. Pour ce faire, veuillez consulter les modalités suivantes :

MODALITES DE RESERVATION DE L'HEBERGEMENT ET DE LA RESTAURATION

MOUVEMENT SPORTIF FEDERAL

➤ **Le CREPS propose des hébergements en chambre simple ou double pour les formations/stages aux tarifs suivants :**

- - Chambre double standard (partage de sanitaires pour deux chambre) : 29,50 € par personne, petit déjeuner compris.
- - Chambre double confort (sanitaires dans chaque chambre) : 39,70 € par personne, petit déjeuner compris.
- - Chambre seule cadre (sanitaires dans chaque chambre): 46,30 € par personne, petit déjeuner compris.

➤ **La restauration peut être réservée** au tarif de 12 € par repas (ou 13,10 € sur place).

➤ **Le stationnement à l'intérieur du CREPS est réservé aux personnes hébergées**, tous les autres stagiaires doivent se garer dans les rues adjacentes où le stationnement est gratuit.

➤ **Pour réserver** : envoyer un mail à l'adresse : accueil@creps-idf.fr en mentionnant vos besoins précis, ainsi qu'une adresse de facturation et un numéro de téléphone portable.

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR



ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

(A joindre à toute inscription des stages du Brevet du Moniteur Fédéral)

Je soussigné·e :

M'engage sur l'honneur à suivre la formation complète du Brevet Moniteur Fédéral 1°.

L'attribution du diplôme sera définitive quand toutes les unités de formations seront validées et le stage en structure effectué.

Fait à le..... Signature du stagiaire

Signature du Président de la structure

Cachet de la structure

Seules les inscriptions complètes et accompagnées des règlements seront prises en compte



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE KICKBOXING, MUAYTHAI & DISCIPLINES ASSOCIÉES

- 3





RÈGLEMENTATION SUR LES STAGES FEDERAUX

- 1) Les stages sont dirigés par les cadres d'Etat ou fédéraux titulaires du DESJEPS et/ou DEJEPS et/ou BPJEPS activités pugilistiques « mention Muaythai et/ou Kickboxing et/ou Full Contact et/ou sports de contact».
- 2) Les stages s'adressent aux pratiquants, compétiteurs, enseignants et dirigeants licenciés à la FFKMDA.
- 3) Les informations concernant les stages sont adressées à toutes les ligues. Les correspondants se doivent de les diffuser très largement afin que tous les pratiquants des clubs soient informés.
- 4) La licence devra être OBLIGATOIREMENT présentée lors de l'ouverture du stage.
- 5) Les stagiaires devront impérativement se présenter aux stages, entraînements et examens techniques avec leur tenue de kickboxing, muaythai ou pancrace
- 6) Toute personne ne pouvant pas participer activement aux heures de formation pratique et théorique, ne pourra pas s'inscrire et participer à la formation.
- 7) Toute personne qui perturbera le bon fonctionnement du stage pourra être exclue sur décision du directeur de stage, sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité.
- 8) Toute dégradation du matériel sera à la charge des responsables de ces faits.
- 9) La fédération se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre des participants est insuffisant. Dans ce cas, les stagiaires inscrits se verront rembourser la totalité de leurs frais d'inscription.
- 10) Une attestation de stage sera délivrée à l'issue de chacun des stages à la demande des stagiaires.

RÈGLEMENTATION SUR LES CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE VENTE

- 1) Respecter les conditions particulières de participation existant pour chaque stage (grades (2020), diplômes minimum).
- 2) Utiliser une fiche d'inscription par stage et par personne.
- 3) Les dates limites d'inscription doivent être impérativement respectées.
- 4) Aucune demande d'inscription effectuée par téléphone, mail ou sur papier libre ne pourra être prise en compte.
- 5) Toute résiliation doit être faite par courrier avec un justificatif. Dans tous les cas, les frais de constitutions de dossier correspondant aux droits d'inscription seront retenus pour tout désistement à moins de 10 jours du 1er jour de stage.
- 6) Pour le chèque concernant le coût de formation, il ne sera encaissé qu'au premier jour de stage.
- 7) Il est obligatoire de joindre une photocopie de votre diplôme de secourisme (AFPS, SST, PSC1....) avec l'inscription. Dans le cas contraire l'inscription ne sera pas prise en compte.
- 8) Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente du service formation de la FFKMDA (document disponible sur <https://claco-ffkmda.univ-lyon1.fr> rubrique formation fédérale)

Signature du stagiaire suivi de la mention lu et approuvé

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT et ATTESTATION D'HONORABILITÉ



Je soussigné(e) : né le.....à.....

1. **Reconnais** avoir pris connaissance et accepte les conditions d'admission pour l'accès à la formation, le déroulement de la formation et les procédures d'évaluation.
 2. **Déclare** me présenter à l'intégralité de la formation organisée par l'Organisme de formation en cas d'acceptation de mon dossier d'inscription.
 3. **M'engage** à respecter les prescriptions et directives de l'Organisme de formation pendant toute la durée de la formation et à respecter le règlement intérieur de l'organisme et les Conditions Générales de Vente en vigueur.
 4. **Déclare** dégager l'Organisme de formation de toute responsabilité en cas de dommages matériels ou vols subis par les stagiaires (détérioration, destruction ou disparition d'un bien).
 5. **M'engage** à régler le montant des frais pédagogiques dans les conditions prévues par les conditions générales de vente.
 6. **Atteste** sur l'honneur remplir les conditions d'honorabilité visées à l'article L. 212-9 du code du sport et rappelées ci-dessous :
« I.- Nul ne peut exercer les fonctions mentionnées au premier alinéa de l'article L. 212-1 à titre rémunéré ou bénévole, ou aux articles L. 223-1 et L. 322-7, ni intervenir auprès de mineurs au sein des établissements d'activités physiques et sportives mentionnés à l'article L. 322-1 s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits prévus :
1° Au chapitre Ier du titre II du livre II du code pénal, à l'exception du premier alinéa de l'article 221-6 ;
2° Au chapitre II du même titre II, à l'exception du premier alinéa de l'article 222-19 ;
3° Aux chapitres III, IV, V et VII dudit titre II ;
4° Au chapitre II du titre Ier du livre III du même code ;
5° Au chapitre IV du titre II du même livre III ;
6° Au livre IV du même code ;
7° Aux articles L. 235-1 et L. 235-3 du code de la route ;
8° Aux articles L. 3421-1, L. 3421-4 et L. 3421-6 du code de la santé publique ;
9° Au chapitre VII du titre Ier du livre III du code de la sécurité intérieure ;
10° Aux articles L. 212-14, L. 232-25 à L. 232-27, L. 241-2 à L. 241-5 et L. 332-3 à L. 332-13 du présent code.
- II.- En outre, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou s'il a fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions.
- III.- En outre, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive s'il a été définitivement condamné par le juge pénal pour crime ou délit à caractère terroriste. »
7. **M'engage** à informer la FFKMDA et ce sans délais de la survenance de tout événement me concernant relatifs aux conditions d'honorabilité visées à l'article L212-9 du code du sport ci-dessus rappelées.

Fait à : Le : **Signature :**

PROTECTION DES DONNÉES (RGPD) & DROIT À L'IMAGE



RGPD

Le pôle formation de la FFKMDA dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les données personnelles des stagiaires inscrits (es) en formation au sein de notre organisme de formation. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service administratif du service formation de la FFKMDA, direction@ffkmda.frr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant à l'exception des mentions obligatoires relevant des dispositifs réglementaires de formation.

J'accepte* explicitement l'utilisation de mes coordonnées pour me recontacter à propos de ma demande exprimée à travers ce formulaire. Les données seront stockées le temps de leur traitement et pour une durée maximale de 3 ans.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans une base de données pour le traitement des demandes exprimées. Elles sont conservées pendant 3 ans et sont destinées exclusivement aux équipes de la FFKMDA, et ne sont en aucun cas transmises à des tiers. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous sollicitant via ce même formulaire.

***Cocher la case pour accepter**

Nom et signature :

DROIT À L'IMAGE :

J'autorise* l'organisme de formation de la FFKMDA, lors de ma présence sur les lieux de formation, à prendre, utiliser et à diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies et vidéos me représentant ainsi qu'à exploiter ces clichés en partie ou en totalité à des fins professionnelles, pédagogiques, publicitaires ou informatives dans le cadre des formations sur les supports de communication (site internet, plateforme e-learning, réseaux sociaux, journaux, plaquettes, flyers, brochure d'information, contenus de cours etc...) . Cette autorisation est consentie à titre gracieux et ce sans durée limite dans le temps. L'autorisation pourra être retirée à tout moment en s'adressant à la direction de la FFKMDA

***Cocher la case pour accepter**

Nom et signature

FICHE 1 : AVANT LA FORMATION BMF 1°



Le stagiaire

Nom : Prénom : N° de licence :

Date et lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Mail (indispensable) :

Conditions prévisionnelles de déroulement des 20h en club

Structure envisagée :

Adresse du lieu de stage :
.....

Nom et Prénom du tuteur envisagé :

Tél : Mail :

Type de diplôme (Minimum BMF 2° dans le champ de nos disciplines) :
.....

Numéro de licence de la saison en cours du tuteur :

Vérification d'exigence préalable à l'entrée en formation BMF 1° par le tuteur :

- Le stagiaire est titulaire d'une attestation de secourisme *
- Le stagiaire s'est informé des contenus de la formation BMF 1°
- Le stagiaire a été sensibilisé aux notions de sécurité lors d'une animation
- Le stagiaire a des connaissances générales de l'environnement fédéral (www.ffkmda.fr)
- Le stagiaire a pu observer des séances d'animation auprès de publics divers (adultes, enfants...)

*cocher la case si acquis

<u>Date & signature du stagiaire</u>	<u>Date & signature du tuteur</u>

Cette fiche doit être complétée et remise avec la fiche d'inscription au BMF 1°

